

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Aide exceptionnelle à l'investissement 2018 -
Requalification du cours Lieutaud.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport est relatif à une demande exceptionnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la requalification du cours Lieutaud.

Cette requalification s'inscrit entre la Canebière et le boulevard Baille, en intégrant le boulevard Garibaldi.

Les objectifs sont les suivants :

- de créer un alignement d'arbres à hautes tiges sur chaque rive du cours,
- d'assurer un écoulement de la circulation,
- d'organiser des espaces piétons plus confortables, un stationnement rationnel (livraisons, deux roues etc...),
- d'offrir des itinéraires continus pour les modes doux,
- de proposer un traitement de qualité des deux grands carrefours situés sur l'axe,
- de mettre en valeur le patrimoine bâti : pont de la rue d'Aubagne, passerelle Estelle, escalier Bédarride.

Le coût global de cette opération est estimée à 13.333.333 €HT. dont 1.005.000 € HT réalisés par la Ville de Marseille sur ses compétences propres (éclairage, vidéo protection, mobilier urbain ...).

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine s'établissent donc à un montant de 12.328.333 € HT pour lesquels le département apportera une aide financière exceptionnelle à hauteur de 70%, soit 8.629.833 €

La part de la Ville de Marseille fera l'objet d'une demande distincte qui sera présentée ultérieurement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la décision ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL